COMMERCIAL.

ABONNEMENT.

Douze piastres par ans, pour la feuille, payables d'avance par semestre; dix piastres pour l'e feuille entière pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance, pour toute l'année, lorsqu'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reconnu si objet que les coupons arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le tombe de leur abonnement ait eu lieu arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de 10 lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement ou remède rabais dans l'annonce originale, sera été mêlé comme une nouvelle annonce. Les carré est de 10 lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, 500; les Banques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, 800; les agens pour navires, billets et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, 800.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payés au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les DÉCLARATIONS de 25 pour cent sera faite aux annonces, aux shérifs, aux Régs des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire seront faites d'un abonné à l'année, telles que ventes judiciaires par autorité de justice, ventes de plantations, locations, ventes par huissier, animaux trouvés ou égarés, &c., &c., les seront portés en compte séparé et au prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne dépassent pas la durée de l'un jour seront publiées pendant un mois et devront payées en conséquence de cette disposition.

Une ANNONCE de faillite sera publiée, à moins qu'un dépôt de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'on répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, tiennent insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, le prix de $150.

Les ANNONCES de candidatures à des emplois publics, seront annoncés d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour Baton Rouge, Pointe Coupée et les portes intermédiaires.

Le bateau à vapeur COMMERCE, capt. Mabé, partira tous les samedis à 10 heures du matin, et les à l'avenir le service du paquet régulier, les propriétaires désirant mériter l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, ne négligeront rien pour rendre ce bateau aussi agréable qu'utile aux chargeurs et aux passagers.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord du bateau.

BATTERE, 30 juin 10, rue St Louis.

A VENDRE—Le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 balles de coton, et ayant des machines à vapeur, et en très bon ordre et prêt à faire des voyages. S'adresser à

STERNS & Co, 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR BALTIMORE—La goélette neuve fine voilée CUINER, capitaine Rodgers, ayant la moitié de son chargement engagé, à besoin d'un chargement de pont et des conditions ou passage, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier AUGUSTA, capitaine Brown, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR CHARLESTON & SAVANNAH—Le brick fin voilier HOWELL, capitaine Jessup, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 12 av 14, rue Bienville.

POUR BOSTON—La barque AIDE PIRATES, capitaine Emerson, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR RICHMOND—Le brick ADELAIDE, capitaine Lanning, sera prêt à recevoir un chargement quelques jours après. Pour fret ou passage, s'adresser à

ROBINSON & Co, 12 av 45 rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier A WILLIAM PRICE, capitaine Knight, moitié près du marché aux légumes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVII GALE, 10 av 93 rue de la Course.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier A I PICO, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE, Rue de la Course, No. 93.

POUR NEW-YORK

Le brick A I MARGARET, capitaine Swan, dégée 150 barils, s'adresser à

L. H. GALE, 93, rue de la Course.

POUR NEW YORK—Navires à gaz—Paquebot pour lundi, 21 Avril—Le navire ALABAMA, capitaine C. Berry, partira lundi, pour comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face le marché aux fruits, ou à

FRANKLIN & AMES, 25 av 55, rue du Camp.

POUR SAVANNAH—Le brick KENTUCKY, capitaine Hatch, desire 100 barils pour complétier son chargement. S'adresser à

L. D. C. WOOD, 12 av 22, rue Poydras.

POUR NEW YORK.

La goél. fine voilière A I EXCEL, capt Teller, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 10 av 14 rue de Bienville.

POUR CHARLESTON—Le brick A I Hiram, capitaine Berger, 250 barils de suite pour le fret ou passage. Pour fret ou passage ayant de bonnes accommodations, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 14 av 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick ELCY, capitaine Wall, en chargement, peut prendre 150 barils et partira sous peu de jours. S'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 28 mars 14, rue Bienville No 14.

POUR PHILADELPHIE—La goél. REGISTER, capitaine Griffith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Jefferson, ou à

E. & J. ANDREWS, 31 mars 24, rue Gravier.

POUR BOSTON.—Le beau brick doublé et chevillé A. I. America, capitaine Head well, construit depuis 2 ans. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à

QUARLES & Co, 24 av 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON—Le brick supérieur A I PARAGON, capitaine Bartram, sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à

L. H. GALE, 12 av rue de la Commune no 93.

POUR NEW YORK—Le brick de première classe fin voilier CHARLES, capitaine Dolbear, ayant la moitié de son chargement engagé, et de suite expédié. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis du pont, ou à

C. WOOD, 12 av 22, rue Poydras.

POUR BALTIMORE

La goélette fine voilière ELVINA, capitaine Gould, ayant la moitié de sa cargaison, peut prendre 300 barrels et 300 de plus sur l'ordre. S'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 15 mars rue Bienville No. 14.

POUR BOSTON.

La belle goélette Willows, capt. Hopkins, est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE, 15 mars Rue de la Commune, No 93.

POUR PORTSMOUTH—La fine voilière barque Demarcoita, capitaine Bierson, partira incessamment. S'adresser pour passage seulement à

BAILEY & ABBOTT, 15 mars 14, rue Bienville.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL

La Barque JANE, Capitaine Black, qui sera de suite expédiée, à besoin de 150 à 200 barrels pour complétier son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE 10 av 93 rue Commune.

POUR LIVERPOOL

Le navire, double et chevillé en cuivre, A I HOCTAW, capitaine Forest, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 10 av 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A I Hobart, capitaine Selden, sera prêt à recevoir son chargement en 4 jours.

GEORGE GREEN

POUR LIVERPOOL

Le navire AMERICA, capitaine Cunningham, double et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu.

HARRISON, CLEGG & Co., 12 av Rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire A I Milo, capitaine Thompson, desire 250 balles pour complétier son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, 12 av 93, rue de la Commune.

POUR GLASGOW

Le brick A I CORINTHIAN, capitaine Coburn, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 12 mars Rue Bienville, No. 14.

POUR LIVERPOOL

Le navire ROYAL WILLIAM, capitaine Taylor, est en chargement, pour fret ou passage s'adresser à

E. C. CAMMACK & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe fin voilier KATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, a besoin de quelques balles pour complétier son chargement à des conditions, s'adresser à LEVII GALE, 12 mars 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire ung ale doublé et chevillé en cuivre OSWEGO, capitaine de Gon, ayant la cargaison engagée et étant à bord, partira sous peu.

Pour passage seulement ayant de bonnes conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

L. H. GALE, 19 avril 10, Commune.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick neuf Robert CRITERION, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. Farrell, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord en E. GRONING & Co. 30 av 30 rue Bienville.

Navires Loués ou Frétés.

A FRÉTER POUR TRIESTE.

Le beau trois mats barque Dedalo, du port de 600 tonneaux, neuf, doublé en cuivre.

DUSSAUT FILS AINÉ, 30 mars 77, St. Louis.

A FRÉTER—La belle goélette WANNIER, capitaine Minty, déjà sous bas, s'adresser à

R. & J. ANDREWS, 25 mars rue de Gravier no 91.

ON DEMANDE.

On demande un navire de tirant peu d'eau pour charger dans le port du golfe du Mexique. S'adresser, rue Bienville No. 47 à

J ROBERT & Co. 24 mars

A FRÉTER OU A VENDRE—Le beau brick Claudia, fin voilier, capitaine Hoffman, pouvant porter 2350 barils ou 1350 tonneaux. S'adresser à

HARRISSON CLEGG & Co. 15 mars Rue de la Douane

DEMANDE

On demande de suite, un bâtiment pour Philadelphie, de 200 boucaudes de sucre.

W. G. HEWES & Co. 10 mars Rue Poydras, No. 34.

A LOUER—Une maison agréable et commode, divisée en neuf appartemens, et cuisines à deux étages, et une grande cour, située à l'entrée du Faubourg Poydras et Bienville, et à la Résidence de J A Mayhew. On pourra prendre possession le 1er avril prochain. S'adresser sur les lieux où à

JOSEPH LANDIS & Co. 20 mars—12 No. 14, rue Poydras

A VENDRE—Une habitation établie et nouvelle sur le bayou Terre Bonne, à environ 30 milles Sud de Thibodeauville (La.) Elle jouera à vendre à bon marché, pour une personne désirant retourner au Nord. S'adresser à

MARTINEAU, GRUGER & Co. 16 mars—28 Rue Bienville, No. 20.

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, entre Rue Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

G. R. SPRINGER, 7 av 50, rue du Canal.

AVIS.

L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane) est maintenant ouvert pour la réception des voyageurs, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. En attirant ces avantages seront trop bien connus pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.

J. K. HAMILTON. 1 av—27

MAISON A LOUER—Une Maison commode, à deux portes de l'enceinture des rues Perdido et St. Pierre, rue St Pierre. Aussi une petite maison rue Perdido, deuxième maison après l'enceinture St. Pierre. S'adresser sur les lieux, ou à

PHILLIPS & HART, 1er. avril.—28. no. 28, rue du Camp.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à

LINCOLN & GREEN. 16 dec No 36 rue du Camp

A VENDRE,

La MAISON du café de Jefferson, dans la ville de Lafayette, sur l'estimation de deux experts nommés d'un commun accord. Cette propriété est assez connu.

24 mars

Sa cession de Fourcand.

PAROISSE D'ORLEANS. Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux Créanciers de la succession de feu Cannon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Etienne Cassard, Exécuteur testamentaire de Pierre Fourcand, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ledit exécuteur décharge de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Reg. des Test. 15 avril

COUR DES PREUVES.

PAROISSE D'ORLEANS — Succession de B. Testa—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jos. Vosces, exécuteur testamentaire de Francisco Balsano, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, rég des tests. 8 av

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Pajaro—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jacques Pajaro, exécuteur testamentaire de Pierre Pajaro, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég des tests. 15 av

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Cannon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Maurice Cannon, curateur de la succession de feu Cornelius Cannon, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ledit curateur décharge de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Reg. des Test. 15 av

COUR DES PREUVES.

PAROISSE D'ORLEANS — Succession de B. Testa—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jos. Vosces, exécuteur testamentaire de Francisco Balsano, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, rég des tests. 8 av

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Pajaro—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jacques Pajaro, exécuteur testamentaire de Pierre Pajaro, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég des tests. 15 av

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITE.

Séance du vendredi 30 mars 1837.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à publier dans la gazette officielle, que si, dans un délai de quinze jours, après la date du susdit avis, les adjudicataires des terrains vendus le 10 du courant et jour suivant, ne se sont point conformés aux conditions de la dite vente et n'ont passé les actes, alors et dans le cas la même première les mesures indiquées par la loi pour faire rentrer les terrains à la folle enchère des dits adjudicataires.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à permettre aux adjudicataires de la vente susdite, de substituer d'autres noms aux leurs sur les actes de vente; bien entendu, cependant, que les personnes ainsi substituées devront offrir les mêmes garanties.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.

Approuvé le 31 mars 1837.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Conseil de la 1re. Municipalité—Séance du 17 juin 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à offrir une récompense au nom de la première Municipalité d'une somme de mille piastres pour la découverte et conviction de tout incendiaire qui serait surpris mettant le feu dans aucune partie de cette Municipalité.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.

Approuvé le 30 juin 1836. Ce.

Signé, D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme,

THEARD Jr, Secrétaire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est donné à toutes les personnes qui font partie des compagnies de Pompiers, et principalement aux capitaines de ces compagnies, qu'à l'avenir, lorsque le feu éclatera quelque part dans la ville, la cloche sonnera également à l'église paroissiale de Saint Louis; et si la cloche ne recommence à sonner peu après, ce sera pour indiquer que le feu a éclaté ailleurs au second incendie.

Le 11 Avril 1837.

12 av D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, qui a pris son règlement de police municipale, il est ordonné à l'électeur d'alderman, en remplacement de feu Mr. Lafitte, de convoquer les électeurs du 1er district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman, en remplacement de feu Mr. Lafitte, le dit électeur sera lieu au café de M. J. Duval, rue d'Orléans, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges immédiats MM. O. Bineau et Lafargue, et greffier M. F. Lainer.

12 av D. PRIEUR, maire.

AVIS.

MR. WILLIAMS, l'oculiste anglais, a l'honneur d'informer le public, qu'il a pris son logement dans la pension bourgeoise de Mme. Worcester, rue du Canal, No. 9. Les Dames et Messieurs malades de maux d'yeux ou d'oreilles pourront le consulter depuis 10 heures A. M. jusqu'à 1 P. M. et depuis 3 jusqu'à 5 du matin, gratuitement. Il sera aussi à la disposition le sacristie de quelque église pour y recevoir les indigens, il se chargera volontiers de leur administrer gratuitement, ses soins et ses remèdes. Il visitera aussi les personnes âgées ou infirmes demeurant en ville, qui le préviendront un jour d'avance par une lettre contenant leurs adresses et un billet de cinq piastres. Ces et les soins gratuits seront donnés de 4 et 5 heures de l'après-midi, et les malades connaîtront de suite son opinion sur leur situation.

Son intérêt est de partir de cette ville le 1er. Mai, pour se trouver à Vicksburg le 13; de là, il partira pour Memphis le 25; de là pour Louisville, le 5 Juin; et de là, pour Cincinnati, le 17.

N. B. Une seconde édition du traité des YEUX et des OREILLES, par le Dr Williams, dédié aux rois des Etats-Unis et de la Belgique, 130 pages in 8vo, peut être obtenu de l'auteur à la Nouvelle-Orléans.

Prix—$2. 1 av—27

AVIS—Les propriétaires de drays, charrettes, voitures, tombereaux etc. sont prévenus qu'à partir du 15 avril 1837 que l'article de revenue mentionnée sera mis rigoureusement en vigueur.

Art 6. Tout dray, charrette ou toute transport quelconque devra être pourvu de deux numéros dont un sera placé de chaque côté dans le premier de manière que l'on puisse reconnaître le numéro sans faire arrêter le dray, charrette etc. sous peine d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres.

3 av J. D. LAMBERT.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Dedalo, de Bordeaux:

1200 caisses Vin rouge St. Julien, Margaux et Pauillac.

200 do do caisses de 43 bouteilles;
300 do do do 24 do;
60 barriques Vin rouge St. Estèphe;
100 demi bouts Vin blanc Barsac et Sauterne;
17 bques Vin vieux St. Estèphe;
50 caisses Vin vieux Margaux;
50 do Sauterne;
200 paniers Ainsette;
6 futailles Fil à voile;
25 quarts de pipe Eau de Vie fine Champagne;
30 barils do do;
121 do do do;
50 demi pipes Eau de Vie Cognac, 4me. preuve.
40 quarts de pipe do. Cognac, 4me. preuve.

DUSSAUT FILS Aîné, 77, rue St. Louis.

EAU DE SELTZ—Reçu par le navire Hâvre, 3 maintenant en décharge, 100 paniers Eau de Seltz, de première qualité, à vendre en détail par le soussigné.

J. E. LOREILHE, 6 av encombrement Royale et Dauphine.

MAQUEREAUX—150 barils No. 3; 250 do No. 2 et 300 do No. 1 Harengs; 240 cas sec de Morue, en débarquement et à vendre par

ROBT. H. WHITE, 6 av 34, rue Gravier.

PELLETERIES—24 peaux de chevreuil et daims. A vendre par

JAMES REED & Co. 25 rue Royale.

GRAINES de coton—100 sacs graines de coton du Mexique à vendre par

JAS REED & Co. 25 rue Royale.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par

J. LEBLANC & Co, 6 avril rue Royale 103.

SIROP DE LIMON—150 cais en débarquement et à vendre par

ROBT. H WHITE, 6 av 34, rue Gravier.

Les soussigné ont reçu et offrent à vendre les articles suivants

100 barriques vin de Bordeaux,
200 paniers huile surfine,
100 caisses prunes,
300 do vin rouge St Julien, St Estephe
50 do Chateau Lafite (demi bouteilles),
50 do do Sauterne do
25 paniers Champagne,
50 do blanc de baleine,
20 milliers bouchons,
150 milliers liges de la Havnes,
50 do liqueurs assorties,
100 do morue,
40 do blanc de baleine,
10 pipes Genièvre de Hollande,
10 do vieux Cognac,
3 do Rum Jamaïque,
100 barils graisse
50 casses fromage de Goshen,
50 barils maquereaux, à vendre chez

W. & C. COMBE Jr. 11 mars—1 m no 5 rue Jefferson près la Levée.

MESSIEURS Cucullu Lapeyre & Co, offrent à vendre

166 pièces d'Acajou,
6 do cèdre,
16 balles de crin jeaune
162 douzaines de tabac,
323 M. cigares de Principe,
160 sacs de café de la Havane,
4 jarres de confitures pate et gelée,
3 do do do
300 M. cigares des meilleurs marques,
140 barils huiles de tabacs,
4 barils d'amandes en coques, en magasin.

en débarquement du Polacre Don José, de Manzanilla.

16 mars

A VENDRE—200 caisses Raisins de Malaga;
20 tierçons Vin sec de Malaga;
70 do do doux, do;
150 barils Indiens do do;
100 do do do;
20 do Graine pour les oiseaux;
700 barres Fer rond, (barres minerai);
3 do pièches Huile.

JOHN CRAWFORD 28 mars—15 A M. DE MIRANDA

THOMAS J. SPEAR ayant été nommé Entrepreneur pour la ville et paroisse d'Orléans, est prêt à consacrer tout son temps aux affaires qu'on voudra bien lui confier. Il ne s'occupera que des affaires de l'encan, et espère par son assiduité et son zèle à mériter et obtenir une partie du patronage public.

Le bureau est à l'Exchange Place, à deux portes de la rue St. Louis. 30 mars—0

EN débarquement du navire Valhalla, de Marseille, et à vendre par les soussignés:

Vin rouge de Marseille en bques;
Vin blanc demi bouteiques;
Vin Muscat de Lunel et de Frontignan, en caisses bonnes marques;
Huile de Plagnol en paniers de 12 et de 6 bouteilles
Amandes, bouchons fins en balles de 10,000;
Cerises, Citrons et Fruits assortis à l'Eau de vie et au vinaigre;
Liqueurs superfines, Curaçao, Crème de Thé; Eau de vie de Dantzick;
Figues sèches en boîtes et en caisses tins;
Prunes Brignolles et Pistoles, en do. do.
Anchois, Thon amarné; Graine de jardinage;
Assortiment de pates, contenant divers autres articles tous frais et bien choisis.

S. & L. GIRARD, 6, rue Conti.

Manufacture de Lozenge.

LES Lozenges suivants sont fabriqués dans l'établissement ci-dessus, savoir: peppermint, rose, safrant, liquorist, quinine, epecs, paregorie, thé, vanille, nitre, orange, acide, citron, cough, horehound, tolen, gomme d'Inde, cannelle, cinnamon, epecs, opium, ginger, violet, calomel iris, etc.

La liste ci-dessus est une partie des objets fabriqués; le grand agrément des lozenges, ou, d'une médecine désagréable, le font trouver agréable au goût, à cet des plus longtems appréciée, son petit volume et ses vertus médicales, en font décidément l'article le plus préférable pour le rhume, les fraîcheurs &c.

Les lozenges sont en vente chez les pharmaciens et autres chez les clients pour ceux qui ont l'habitude de les prendre, et sont très agréables au goût. Les drogueries ainsi que les marchands de la campagne peuvent en avoir un bon marché, et de qualités égales à ceux importées.

Les ordres seront promptement exécutés par

R. F. NICHOLS, Encoignures des rue du Camp et Natchez. Nouvelle-Orléans. 30 mars

MARCHANDISES SECHES.

ANDREWS & BROTHERS, ont en débarquement (en addition à leurs importations récentes) une grande quantité de marchandises sèches pour le printemps; de invite et l'attention des marchands de la ville et de la campagne, de les offrir à des prix très modérés, soit par pièces ou par cassons, savoir:

3 caisses de Bombasine, 1re. qualité; 5 do toile brune et rayée; 2 do drap d'été; 25 do bas de coton; 10 do gingham de fantaisie; 30 do calicot; 6 do mousseline française; jaconas et batistes; 15 do toile d'Irlande pour drape de la largeur de 5 à 12pt; 3 do de Linon; 20 do toile à draps; 3 do rideaux de mousseline; 3 do mousselines unies et à raies; 6 do batistes; 3 do mouchoirs de toutes qualités, et beaucoup d'autres marchandises de saison, rue de Chartres, No. 19. 23 mars

SUCRE sur Plantation—2000 boucaudes à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 12 av 31 rue de la Commune.

MELASSE—54 barils en magasin et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 12 av 31, rue de la Commune.

PAPIER D'ENVELOPPE—300 rames de papier d'enveloppe de grandeur assortie à vendre par

FROST & Co, 13 av no 6 rue de la Douane.

VIEUX HOCK, et d'autre vins: 130 caisses Hock d'Allemagne; 500 pannes Champagne de la marque de Devinet; 200 de Bourgogne des; 120 de Chablis, à vendre par

J. BLANC & Co. 10 av rue Royal no 103.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Lundi, 3 avril 1837.

A UNE assemblée des directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Résolu que cette banque, à dater de ce jour, jusqu'au 1er novembre prochain, renouvellera tous les billets sous les Sections 1 et 2 du chapitre 1, les mêmes signatures ou d'autres satisfaisantes, déclinant dès ce moment du montant primitif du billet à renouveler, et encaissera pour les personnes ayant à payer en ban que, tout billet antérieur qui se présentera, présumant pour environ les quatre cinquièmes du montant qui sera dû par les dites personnes. La banque se réservant le droit d'exiger des sécurités additionnelles lorsque le jugera nécessaire.

Copie conforme aux minutes.

5 avril EDW. DUPLESSIS, caissier

Banque de Carrollton.

AVIS est par le présent qu'à partir de vendredi prochain, les jours d'encaisse de cette institution seront les lundis et jeudi après-midi. Les billets soldés à l'encaisse devront être présentés les dits jours, avant deux heures et demie, faute de quoi ils ne seront pas mis sur le livre d'encaisse.

Les réponses seront données le jour suivant, à 11 heures du matin.

7 avril JOHN NICHOLSON, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 1er. avril 1837.

LES soussigné ont reçu ce jour de cette Banque qui sont prévenus que ceux d'entre eux qui au 1er. Avril prochain, auront négligé de faire les dit genres nécessaires pour faire apposer leurs titres sur les actes de cette institution, seront considérés comme ayant abandonné leurs droits aux actions, et seront en conséquence rayés du tableau des souscripteurs.

Par ordre de la Banque,

J. B. PERRAULT, caissier 4 av

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Nouvelle Orléans, 3 Avril 1837.

LES soumissions pour l'encaisse devront être du 1 tantes les jours d'offres avant une heure et demie. Les billets offerts après cette heure ne seront pas présentés à la Banque.

4 av J. B. PERRAULT, caissier.

BANQUE DE CITE,

Nouvelle Orléans 1er avril 1837.

UNE assemblée des directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée.

Résolu à l'unanimité, que toutes personnes maintenant en billets à cette Banque par billets en lettres de change, qui ne seront pas présentés à l'encaisse de Covington, le 18 du présent mois de Mars, à 10 heures du matin, et renvoyés ouverts, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 1 P. M. et 3 heures P. M. jusqu'à 5 du municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction,

J. B. S. ST. AMAND, Sec pro tem. 10 mars—27

Compagnie d'Assurance de l'Union

CETTE compagnie, est prête maintenant, à assurer les marchandises et propriétés de toutes sortes contre les pertes et dommages par feu, et à vendre des polices de chargement, et des lettres de change, et billets à ordre, à leur bureau, rue du Camp no 42.

EDWARD SARRY, 2 mars 27 Président.

Compagnie d'assurance de l'Union

Nouvelle Orléans, le 3 av. 1837.

LA réouverture des livres de la Compagnie d'assurance sur la place de la Compagnie du Chemin de fer d'Amitié et d'Atchafalaya. Par ordre des commissaires

3 fev 27 rue du Camp.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons et jardins, en faisant les tuyaux de la Compagnie Commerce, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce.

Bureau de la Compagnie du chemin à coulisses de la Nile Orléans à Nashville.

RESOLU que le président est autorisé à faire un nouveau contrat avec les actionnaires de la compagnie pour la construction du chemin de fer, et à publier un nouveau prospectus, & &c. au nom de la chaîne.

(Signé) M. NAIR, secrétaire.

En exécution de cette résolution, les actionnaires de la dite compagnie sont requis par le présent avis, d'il cause, au bureau de la compagnie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le paiement de 25 sur la dite de chaque actionnaire, et ce, dans les 15 jours, 20 avril prochain, à défaut de quoi l'action spéciale pour le paiement de cette dite ville et de la dite de chaque actionnaire, sera de 25 pour cent.

LOUIS A. BARRARD, 10 mars Rue de Chartres, No. 8.

MARCHANDISES françaises—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Hâvre, venant du Hâvre, les articles suivans

Un grand assortiment de mousselines et jaconas couleurs: do pour deuil;
Ombrelles, en couleurs et noires;
Mouchoirs batiste unis et à ourlets,
Do do brodés et imprimés,
Batiste blanche 3/8 et 5/8;
Pelerines en mousseline et bobinet;
Cols en mousseline,
Do en jaconas et batiste pour enfans,
Echarpes et Echarpes gazes;
Bas fil d'Ecosse à jours;
Mitaines, gants; do à filet noir et en couleur de chair, couleurs claires;
Chaux noire pour robes d'été,
Alepines noires,
Coutils blancs et en couleurs;
Linges de table,
Cretonnes écrus superfine, bas de soie.

TOOLE & BARRIERE 20, rue de Chartres

AVIS AUX PRÊTEURS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Hâvre, venant du Hâvre, un joli assortiment de mouchoirs en batiste primée dans des couleurs fraîches.

TOOLE & BARRIERE, 20 Chartres

CHAPEAUX, Soieries, Rubanerie. En encoignure de rues Chartres et Bienville, un complet de marchandises ci-dessus, à vendre par

FROST & Co, 15 av no 6 rue de la Douane.

JAMBON de Cincinnati—Il vient de recevoir 100 de jambons; 100 de épaules; 100 de bon ordre; Mais, 1700 sacs de Maïs, reçu dernièrement et à vendre par

LAYET & AMELUNG, 17, rue du Camp.

Vente à l'Encan.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

EN vertu d'un Ordre du Honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, Lundi, 24 Avril 1837, à midi précis, les propriétés suivantes, cédées par M. Jean-Baptiste Degray, à son créancier savoir:

1. TANGA, nègre de 41 ans,
2. CELESTE, négresse de 51 ans.
3. Une Terre, formant une île, située dans la paroisse Jefferson, District de Barataria, à environ 16 milles de la Nouvelle-Orléans, et du même bord de la Barataria par lequel elle est bornée d'un côté, et de l'autre sur le Bayou St. Denis; bâtie de quatre arpens sur une base de face, sur environ deux lieues de profondeur, et environ cinq arpens sur une de profondeur.

Cette Terre située dans le même paroisse et le même District, à environ 4 lieues du fleuve, mesurant du arpens de face au Bayou Barataria nouvellement du Bayou Villars, ou rivière des Ouatches, avec toute la profondeur qui y appartient et qui s'étend jusqu'aux prairies noyées, dont une profondeur d'environ 60 arpens seulement est garantie, savoir: Jusqu'au lieu dans de la terre ci-devant appartenant à Mme veuve Palao. Cette terre est bornée d'un côté par une terre appartenant à Mr. A. D'Hautcourt, maintenant de Mr. La. Millandon, aux droits de Laronde, ci-devant Guerbois; de l'autre côté par les lots Nos. 5, 4, 3, et par les deux morceaux intermédiaires indiqués sur le plan, Mr. McDonough aux droits de Jourdan et de Pelissier.

3e. Une Terre adjoignant celle qui précède, et mesurant 30 arpens de face au même bayou ou rivière, sur environ deux lieues et plus, de profondeur; bornée d'un côté par la précédente (ler. No. 4; de l'autre côté par le bayou Dubourg, et par ligne ayant apparemment à Mr. Lacoste, aux droits de Millandon, et dans le lot plus ancien terre réclamée par Mr. John McDonough aux droits de Jourdan.

Les deux dernières ci-dessus du morceau de terre No. 5, sont en trouve au delà de ce premier profondeur de neuf arpens, et aussi au delà de ce seconde profondeur de 60 arpens, réclamée par Mr. John McDonough, et ne sont en profondeur au ultérieure que de trois arpens. Les bornes de la vente comprennent toute l'étendue de terre qui se trouve entre les deux lignes parallèles formant une lieue de 30 arpens de profondeur à la distance de 60 arpens du Bayou Barataria, et en profondeur ultérieure, dans le lot plus ancien de Michel Jones et toutes les terres réclamées par Mr. John McDonough aux droits de Jourdan et de Pelissier.

Conditions de la vente: mille piastres comptant et le balance à six, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régisseur des Testaments.

NB. Les actes de vente seront passés, aux frais de l'acquéreur, par devant Mr. Louis Fernand, notaire public.

17 mars

SUCCESSION DE MICHIARD—Vente par le Régisseur des Testaments—Les soussignés ont Marmol huit cent trente sept, à midi, à la Bourse,